

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE d'ALLAUCH se réunira en séance publique « **Place du Docteur Joseph Chevillon** », le :

SAMEDI 04 JUILLET 2020 A 09 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

00 - Désignation du secrétaire de séance (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) -

1 - Election du Maire -

2 - Fixation du nombre d'Adjoints au Maire -

3 - Election des Adjoints -

4 - Lecture et remise de la charte de l' élu local -

Affiché, le 30 juin 2020



La Première Adjointe,
Maire par Intérim


Hélène ABERT